



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1394

Attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 7 500 euros -
Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1394 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DEUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES SUR L'ENVELOPPE FIMA POUR UN MONTANT GLOBAL DE 7 500 EUROS - APPROBATION DE CONVENTIONS □ □ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les musiques actuelles occupent aujourd'hui une place déterminante dans les pratiques culturelles de nos contemporains. Leur prise en compte et leur reconnaissance au sein des politiques culturelles a conduit la Ville de Lyon à s'engager dans une démarche structurée dans ce domaine en s'appuyant sur les outils de création, de production de concerts, de diffusion et de formation de notre ville.

La politique mise en place par la Ville de Lyon prend en compte la diversité artistique et culturelle et le soutien à l'émergence. Dans le cadre du Fonds d'Intervention Musiques Actuelles, vingt associations ont perçu une subvention de fonctionnement pour un montant global de 307 500 € (Conseils municipaux des 19 janvier et 9 juillet 2015).

Il vous est proposé aujourd'hui d'allouer une subvention complémentaire à deux structures issues du dispositif Scènes Découverte, le Périoscope et le Kraspek Myzik.

RESEAU – Le Périoscope

Cette association gère la salle de concert le Périoscope. Ouvert à tous les styles de musiques, avec une dominante des esthétiques jazz et musiques improvisées, ce lieu propose, 13 rue Delandine à Lyon 2°, une salle de diffusion de 96 places et des locaux de répétition.

Depuis 2010, le Périoscope est soutenu par la DRAC et la Région dans le cadre des Scènes Découverte et s'est engagé à développer son action en faveur de l'émergence artistique, la découverte de jeunes talents et le soutien à la diffusion. Une grande partie de la programmation est donc constituée de groupes émergents dont l'association suit l'évolution et participe à leur diffusion. Une politique de résidences d'artistes a également été mise en place permettant l'accueil d'une vingtaine de groupes.

Parallèlement, le Périoscope a affirmé sa volonté de proposer une programmation de qualité en recevant des artistes reconnus nationalement ou internationalement. 238 groupes se sont produits sur la scène du Périoscope en 2014-2015, dont la majorité issue du jazz et des musiques improvisées avec une ouverture au rock, au hip hop et aux musiques du monde. La fréquentation est proche des 10 000 personnes pour 127 concerts.

Lors de sa séance du 19 janvier 2015, le Conseil municipal a approuvé une subvention de fonctionnement de 35 000 € à l'Association RESEAU. Du fait du développement croissant de ses activités, la Ville souhaite lui apporter une aide complémentaire de 5 000 €.

Pour mémoire, deux subventions de fonctionnement d'un montant de 35 000 € et 6 000 € avaient été allouées en 2014.

Lerockeapmort – Kraspek Myzik

Le Kraspek Mysic, située 20 montée Saint Sébastien à Lyon 1^{er}, est une petite salle de concert d'une jauge de 80 places, gérée par l'Association Lerockeapmort. Elle accueille des groupes et des artistes (222 lors de la saison 2014-2015) pour des répétitions, des shows cases ou des concerts permettant au public lyonnais d'écouter et de découvrir des artistes locaux en émergence. Le Kraspek Myzic propose également un espace disques contenant mille références de labels indépendants dans un panel exhaustif de tous les genres musicaux.

Aujourd'hui, la programmation se dirige vers une scène émergente et indépendante avec une sensibilité artistique clairement définie autour de l'éclectisme. Le Kraspek Myzic accueille également des groupes pour des résidences et pour des répétitions régulières au cours de l'année. Pour permettre à ces groupes de trouver d'autres lieux de diffusion au niveau régional et national, des liens ont été créés avec tout un réseau de salles et d'organisateur partageant les mêmes valeurs artistiques. Lerockeapmort organise également deux événements spécifiques : le tremplin « Et en plus elles chantent » consacré aux auteurs interprètes féminins de la Région Rhône-Alpes et le festival Plug & Play. La salle a aujourd'hui toute sa place sur la scène lyonnaise, bien identifiée par les artistes, le public et les programmeurs comme un lieu de découvertes et de tremplin. La Ville qui soutient ce projet depuis plusieurs années a souhaité marqué sa reconnaissance et son soutien en l'intégrant, en 2013, au dispositif Scènes Découverte.

Lors de sa séance du 19 janvier 2015, le Conseil municipal a approuvé une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'Association Lerockeapmort. Du fait du développement de ses activités auprès des groupes lyonnais, la Ville souhaite lui apporter une aide complémentaire de 2 500 €.

Pour mémoire, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € avait été allouée en 2014.

Vu les délibérations des 19 janvier et 9 juillet 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 2^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement de 5 000 € est allouée à l'Association RESEAU.

2. Une subvention de fonctionnement de 2 500 € est allouée à l'Association Lerockepamort.

3. Les conventions d'application susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations RESEAU et Lerockepamort sont approuvées.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense correspondante, soit 7 500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, à l'article 6574, fonction 311, programme SOUTIENAC, opération MUSIQUAC, ligne de crédit 42664.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN